



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Isabelle Carrel, responsable de la communication, [isabelle.carrel@swisscancer.ch](mailto:isabelle.carrel@swisscancer.ch)  
Ligne directe 031 389 91 59  
Date Berne, le 19 juin 2007

### **Nouveau régime de financement des soins. Inquiétude pour les personnes atteintes d'un cancer**

**La Ligue suisse contre le cancer se réjouit que la commission du Conseil national ait décidé de prendre suffisamment en compte les besoins des personnes nécessitant des soins. Elle en appelle instamment au Conseil national pour qu'il suive la majorité de sa commission.**

En Suisse, quelque 110'000 personnes vivent avec le diagnostic du cancer. La plupart d'entre elles ont - ou auront - besoin de soins médicaux au cours de leur maladie. La Ligue suisse contre le cancer se réjouit que la proposition de la commission prévoie:

- un plafond de 20% pour la participation aux coûts des assurés;
- la prise en charge complète des soins aigus et transitoires par l'assurance-maladie obligatoire;
- des mesures de politique sociale empêchant que les personnes nécessitant des soins ne puissent être confrontées à des problèmes financiers, en adaptant en particulier dans la loi sur les prestations complémentaires le seuil concernant la propriété du logement et la fortune;
- la poursuite de la prise en charge des coûts pour tout séjour dans une institution semi-hospitalière.

La Ligue suisse contre le cancer ne peut qu'inviter le Conseil national à faire siennes ces propositions pour le bien des patients.

*La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle œuvre dans la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Fondée en 1910, elle a son siège à Berne où elle emploie 80 collaborateurs, pour la plupart à temps partiel. (état : janvier 2007).*